Bonjour à tous.tes

Je ne validerai pas ce texte comme je ne validerai pas les propositions qui sont faites.

Ce texte ne résout rien. Au contraire, il est le symbole d'un échec. Échec du groupe de travail, échec d'une intercommunalité mal née, échec d'un territoire qui ne veut pas être solidaire.

Ce texte ne fera que raviver les tensions, les incompréhensions des élus, des habitants concernant des mécanismes de gestion bien complexes et souvent contraints.

Ce texte symbolise une fracture. Une fracture politique autour d'une politique éducative non assumée par les collectivités qui en ont transféré la compétence alors que la politique éducative et culturelle est essentielle dans notre territoire rural.

Ce texte sera vécu et est déjà vécu comme une agression, une chasse aux sorcières visant à culpabiliser / déculpabiliser les uns vis à vis des autres et vice-versa en faisant supporter le poids des décisions politiques prises depuis la fusion sur des décisions du passé et de supposées erreurs de gestion de certaines collectivités alors que d'autres auraient été exemplaires ??? Puis on invoque le respect de la libre administration des collectivités dans leurs choix politiques ???

Soyons sérieux et honnêtes si ce n'est pas avec nous-mêmes mais au moins avec les habitants.

Les propositions sont insatisfaisantes et un pis-aller au regard de la situation financière de Mellois en Poitou à venir.

Nous manquons de courage politique et de solidarité vis-à-vis de la politique éducative de notre territoire, laquelle est en grande partie transférée.

Le rapport de Cécile CHAUMONT lors du séminaire finances est éloquent. La compétence scolaire représente la dépense majeure du budget (60% des charges des politiques publiques du territoire). Les charges ont été exponentielles depuis 2017 (+29% de dépenses). La masse salariale a explosé (de 9.5 millions à 13.4 millions d'euros dont 1.2 million pour le scolaire et 2.7 millions pour les directions générales). La masse salariale n'est pas maîtrisée. Ces choix ne relèvent pas du passé.

Le 13 novembre 2017, nous avions l'occasion de restituer la compétence scolaire et créer un service commun. Nous ne l'avons pas fait alors que nous connaissions déjà les conséquences à venir ! Nous sommes en 2022 et nous en arrivons à la conclusion qu'il faudrait envisager cette solution...

La solution est assez simple : La compétence scolaire doit être assumée par le bloc communal et en premier lieu par les communes qui l'ont transférée car les autres en assument pleinement la charge sans demander de soutien financier à la communauté de communes. L'analyse de Cécile CHAUMONT démontre bien que les communes qui ont transféré la compétence sans en assumer par la suite la dynamique de charges, ont profité d'un effet d'aubaine et amélioré leur situation financière (désendettement par le transfert des emprunts rattachés au bâti scolaire, gain sur la dynamique de charges transférées : fluides, masse salariale, assurance statutaire...., augmentation de leur capacité d'autofinancement, souplesse de gestion et d'administration de leur collectivité...).

Cette compétence qui est une compétence optionnelle doit être neutre dans le budget de la communauté de communes. Elle doit être réévaluée et assumée par les communes concernées dont la charge supplémentaire peut être répartie par élève par une diminution de leurs attributions de compensation.

J'avoue avoir du mal à comprendre ce manque de solidarité des communes concernées vis-à-vis de la communauté de communes ? La politique éducative est l'affaire de tous, elle est le creuset de nos valeurs républicaines, elle ne devrait pas faire débat dans sa prise en charge et son financement que ce soit au niveau communal ou intercommunal. Elle devrait être assumée pleinement politiquement et financièrement. Je ne critique pas le choix des communes qui ont décidé de la transférer, la gestion de cette compétence est chronophage et complexe. Je n'admets pas en revanche que les communes concernées refusent d'en assumer pleinement la charge vis-à-vis de la communauté de communes.

Je n'ai pas le temps d'étayer mon propos plus longuement mais j'y reviendrai notamment vis à vis des interprétations faites sur la situation des ex-collectivités. Il s'agit là pour moi de l'arbre qui cache la forêt et d'un prétexte pour ne pas prendre les bonnes décisions pour une pseudo solidarité de territoire où chacun tend à tirer la couverture vers soi.

[Patricia Rouxel]